Zeitschrift: Bulletin CILA : organe de la Commission interuniversitaire suisse de linguistique appliquée

Herausgeber: Commission interuniversitaire suisse de linguistique appliquée

Band: - (1992)

Heft: 55: Autour de l'évaluation de l'oral

Artikel: La transparence dans une certification officielle décentralisée

Autor: Monnerie, Annie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-978056

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La transparence dans une certification officielle décentralisée[1]

Créés par l'arrêté du 22 mai 1985, le D.E.L.F. (Diplôme élémentaire de langue française) et le D.A.L.F. (Diplôme approfondi de langue française) sont aujourd'hui proposés dans plus de 40 pays, de la Finlande à l'Indonésie, du Mexique à l'Algérie en passant par la Pologne, le Portugal ou l'Autriche, et aujourd'hui la Suisse.

Le D.E.L.F. est constitué de six unités capitalisables, sanctionnant chacune une compétence précise en français (cf Annexe 1).

Les quatre unités du D.A.L.F. vérifient l'aptitude d'un étudiant étranger à suivre efficacement des cours de sa spécialité dans une université française.

De par leur conception même, ces diplômes rendent particulièrement pertinentes les interrogations sur la transparence:

Rappelons en effet qu'il s'agit d'un système à la fois centralisé et décentralisé: décentralisé, puisque les jurys, les sujets et les calendriers sont nationaux; centralisé puisque la composition des jurys, le contenu des sujets et les calendriers sont soumis pour approbation à la Commission Nationale qui a son siège au C.I.E.P. de Sèvres.

En plus de l'harmonisation nécessaire entre examinateurs et de la transparence souhaitable pour le candidat et pour les utilisateurs potentiels, qui ne sont pas propres à ces certifications, se pose le problème de la *transparance des contenus* et des *niveaux* entre différents pays, et de la transparence du type d'évaluation proposé par rapport aux systèmes en vigueur dans d'autres pays.

1. Critères d'évaluation – Transparence entre examinateurs

Les critères d'évaluation sont bien évidemment une composante primordiale de tout système de certification: comment assurer, surtout quand on évalue à l'oral un savoir-faire plus qu'une correction formelle, une harmonisation satisfaisante entre les notations attribuées? Chaque centre est donc amené sur des critères proposés par la Commission Nationale à élaborer des grilles d'évaluation analogues à celle-ci:

1 L'article présenté a donné lieu à une présentation lors du Symposium Intergouvernemental sur «Transparence et cohérence dans l'apprentissage les langues en Europe: objectifs, évaluation, certification», Rüschlikon-Feusisberg, Suisse, 10–16 novembre 1991.

GRILLE D'EVALUATION

Capacité à faire face à la situation de communication

- Compréhension de la consigne	/3
- Adéquation des actes de parole	/3
- Aptitude à échanger (être interlocuteur)	/3

Correction formelle

- correction phonétique et prosodique	/3
- correction morpho-syntaxique	/3
- lexique	/3
- originalité de l'expression	/2
Note finale	*/20*

L'expérience a montré que ces grilles d'évaluation sont plus un système de référence qu'un carcan et qu'il est parfois difficile de détailler de façon fine, la note attribuée à chacun des aspects de la performance du candidat. Elles restent néanmoins nécessaires, sachant bien que la note finale est le résultat d'une pondération entre une évaluation globale, à la fois impressionniste et justifiée, et une évaluation morcelée, plus objective mais «déshumanisée».

Ces grilles constituent certainement un progrès par rapport aux certifications existantes jusqu'à présent en français langue étrangère. Leur nécessaire imperfection ne doit pas masquer cet avantage. Il serait dommage que l'exigence d'une grande clarté, mettant en lumière des questions jusque là restées dans l'ombre, soit au bout du compte un facteur de suspicion.

Les certifications du DELF et du DALF ont été initialement présentées en termes de tâches à accomplir, assorties d'un nombre d'heures qui donnent une idée approximative du niveau attendu chez l'étudiant (ce qu'on est en droit d'attendre d'un étudiant au bout de 100 heures par exemple)

Nombre d'heures	Tâches
100 H ⟶	Niveau ⟵

D'où la question: quel est le niveau minimal requis pour mener à bien ces différentes tâches?

Les performances du candidat sont évaluées, on l'a vu, à l'aide d'une grille d'évaluation. Mais cette grille d'évaluation n'est lisible que si on la double de ces «contenus attendus».

Dans l'Unité A. 1 par exemple, la composante «correction syntaxique» doit, au niveau de 100h, se limiter à quelques rubriques:

- déterminants
- pronoms directs
- temps principaux (présent, passé composé, avec l'opposition d'auxiliaires, futur proche)
- localisation dans l'espace, adverbes de temps
- négation, interrogation.

Aucune erreur ou lacune portant sur des points plus sophistiqués ne devra être prise en compte.

Toutes performances plus élaborées devront être par contre comptabilisées comme un plus, dans la limite évidemment des points accordés.

2. Transparence par rapport au candidat

Pour des raisons aussi diverses qu'évidentes, les grilles d'évaluation ne sont pas soumises au candidat:

- elles peuvent contenir les éléments de la réponse, surtout à l'écrit,
- elles font intervenir, même rédigées en langue maternelle, une terminologie probablement nécessaire, mais hermétique sans une explicitation qui serait par trop coûteuse.

Nous préconisons de fournir au candidat des éléments qui lui permettront de mieux diriger son effort. Par exemple: «Vous serez jugés autant sur la pertinence du contenu que sur la correction formelle».

La formation assurée dans les organismes préparant au DELF doit, au-delà des contenus d'apprentissage proposés, informer les candidats sur les modalités d'évaluation.

Mais le DELF et le DALF se voulant des certifications indépendantes des formations et ouvertes à toute personne non inscrite dans un cours, il est clair que les éléments dont disposerait un candidat libre le jour de l'examen n'auraient pas pour lui toute la transparence souhaitable.

C'est pourquoi la Commission Nationale a lancé une collection destinée non seulement à informer le candidat sur les savoirs qu'on attend de lui, mais sur les compétences dont il doit faire preuve et sur les modalités selon lesquelles ses compétences seront évaluées (cf Annexe 2).

Toutefois le souci de transparence pour le candidat ne doit pas aboutir à la vérification de savoir faire mécaniques et factices.

Nous mettrons en garde les concepteurs sur les risques d'une formalisation trop grande des activités dites communicatives où l'on s'assurerait davantage de la maîtrise d'un exercice au détriment d'une communication authentique: l'abus d'un métalangage communicatif standardisé qui aboutirait inévitablement à la connaissance de consignes-types et la simplification abusive de formes de communication plus complexe. La transparence ne serait alors qu'illusion. Il y aurait «conformisation» du candidat à un «genre pédagogique» plus que compétence communicative réelle.

3. Transparence entre pays

Quant à la vérification que le nouveau diplôme délivré par différents pays est identique, elle est assurée par la Commission Nationale qui:

- limite les disparités entre grilles d'évaluation,
- reçoit des échantillons de copie.

Un travail plus systématique est actuellement entrepris: des copies seront diffusées auprès des différents jurys qui devront leur attribuer une note: la fourchette des notes obtenues sera envoyée dans les centres avec une pondération de la Commission Nationale. Le même travail devra être mené sur les oraux.

4. Transparence entre grilles d'experts de différentes langues et lisibilité de systèmes

Ce type de certifications présente un certain nombre de différences par rapport aux échelles proposées par ailleurs, mais n'exclut pas une lisibilité réciproque.

- Chaque unité est constituée d'épreuves orales et d'épreuves écrites, dotées de différents coefficients (cf. Annexe 1). Aucune ou partie d'épreuve n'étant éliminatoire, l'obtention d'une unité ne signifie pas que toutes les tâches ont été menées à bien de façon satisfaisante. Mais on peut «remonter» à la note d'oral ou à la note d'écrit, consignée sur le diplôme, pour obtenir une connaissance plus précise du niveau oral ou écrit.
- Ces tâches n'ont pas pour objectif d'isoler chacune des quatre compétences, sauf dans l'Unité A.2. Elles en associent généralement deux, par exemple:
  - comprendre une consigne

- produire un énoncé répondant à cette consigne.

L'évaluation de la compréhension est, on le voit, une composante de la note. Mais les supports étant soit des consignes, soit des textes authentiques, d'une plus ou moins grande difficulté suivant la passation de l'unité, il est évident que selon les cas, le niveau de compréhension est variable.

Par rapport au certificat européen (certificat inter-universités: Londres, Sienne, Grenade, etc.) et de façon sans doute plus floue, par rapport aux grilles ESU (English-Speaking Union) et pour un ordre A. 1, A. 2, A. 3, A. 4, on pourrait établir les correspondances suivantes *pour une note maximale* à chacune des unités.

UNITES DU DELF	COMPETENCES Ecrire	Lire	Parler	Ecouter	ESU Framework	Certificat Européen
Unite A4					4–5	C (5)
Unité A3					3–4	C
Unité A2					2–3	B (3)
Unité A1					1–2	A (1)

La lisibilité par rapport au certificat européen, qui comme le DELF s'appuie sur un descriptif très précis des contenus et des tâches, nous paraît très prometteuse d'une collaboration possible.

Nous espérons qu'un dialogue s'instaurera entre experts sous le signe de la tolérance réciproque. Il ne s'agit pas d'instaurer un modèle unique, mais d'assurer une transparence entre systèmes.

Conclusion:

Le DELF et le DALF ne proposent pas seulement une échelle d'évaluation, mais aussi une *procédure d'évaluation.* Toute échelle d'évaluation peut se concrétiser dans des procédures d'évaluation différentes. L'objectif n'est pas d'harmoniser les procédures, ce qui, d'un système à un autre (privé, interne/externe...) paraîtrait difficile, mais d'établir une lisibilité des échelles adoptées.

Le DELF et le DALF sont aussi des certifications. Une certification n'est certes pas indispensable à l'évaluation. Elle a néanmoins l'avantage de fournir à l'employeur éventuel une forme de garantie.

Enfin, un système d'évaluation interne accompagne l'apprentissage du candidat. Un système de certification le sanctionne à travers un nombre limité d'épreuves, qui doit rendre compte d'une façon non exhaustive mais représentative des compétences réelles d'un candidat.

Le DELF a le mérite – par son système d'unités capitalisables, par sa souplesse, et par la formulation d'objectifs d'apprentissage de type communicatif – de proposer une certification qui puisse accompagner au plus près un système d'évaluation interne.

Points de discussion

1. Nous avons trouvé, avec le DELF et le DALF, un système de certification où «l'autorité de tutelle» est une institution ministérielle, qui délègue à des organismes *variant* selon les pays, la gestion des examens, avec la garantie de l'Ambassade de France.
   Qui pourra, dans d'autres cas, assurer la même «neutralité»?
2. Comment établir une liaison entre un système d'évaluation élaboré par des experts à partir d'une théorie mais pas forcément transparent pour des pédagogues, et les contenus d'apprentissage familiers aux professeurs?
3. Le système d'étalonnage proposé par l'ESU peut être considéré comme très anglo-saxon. Peut-on traiter d'autres langues de la même manière? Faudrait-il inclure un paramètre culturel pour prendre en compte la pratique de l'enseignement des langues?

Annexe 1

Annexe à l'arrêté du 22 mai 1985 donnant le réglement d'examen et la nature des diverses unités de contrôle du DELF et du DALF.

REGLEMENT D'EXAMEN

I. *DIPLOME ELEMENTAIRE DE LANGUE FRANÇAISE, SERIE A*

Nature des épreuves	Durée	Coefficient	Temps de préparation
A 1. Expression générale			
Epreuves orales			
Exposé sur un sujet de vie quotidienne concernant le candidat, suivi d'un entretien avec le jury	0 h 15	2	0 h 30
Dialogue simulé sur un thème choisi par le jury	0 h 15	2	0 h 30
Epreuves écrites			
Rédaction d'un court récit (soixante à quatre-vingts mots) à partir d'images obligeant à situer le récit dans le temps et dans l'espace	0 h 30	1	
Rédaction d'une réponse à une invitation, à une proposition ou à une demande de rendez-vous, etc.	0 h 30	1	
A 2. Expression des idées et sentiments			
Epreuves orales			
Présentation et défense d'un point de vue à partir d'un sujet simple et précis face à un interlocuteur	0 h 15	2	0 h 30
Présentation d'informations, d'un point de vue et apport de précisions à la demande du jury à partir de documents fournis au candidat	0 h 15	2	0 h 30
Epreuves écrites			
Identification des intentions et des points de vue exprimés dans un document	0 h 30	1	
Expression d'une attitude définie à partir d'un corpus de phrases fourni au candidat	0 h 30	1	
A 3. Lecture et expression écrite			
Epreuve orale			
Analyse du contenu d'un document simple et lecture à haute voix	0 h 15	1	0 h 30
Epreuves écrites			
Expression écrite :			
Analyse du contenu d'un texte	0 h 45	1	
Demande d'informations sur un sujet simple de la vie courante	0 h 45	2	

A 4. Pratique du fonctionnement de la langue

Epreuve orale

Phonétique, rythme, intonation, structures de la langue	0 h 15	1	0 h 30

Epreuve écrite

Pratique de la langue écrite (compréhension et expression)	1 h 30	1	

A 5. Culture et civilisation

Epreuves orales

Entretien sur thème choisi par le candidat	0 h 15	1	0 h 30
(Six thèmes possibles, portant sur la France ou le monde francophone : 1. Travailler ; 2. Se déplacer ; 3. Etudier ; 4. Les institutions ; 5. Les pratiques culturelles ; 6. La civilisation et la culture contemporaines.)			
Exposé sur thème dans une perspective comparatiste, suivi d'un entretien avec le jury (thème au choix du candidat parmi les six thèmes énoncés ci-dessus)	0 h 15	1	0 h 30

Epreuve écrite

Résumé de cent cinquante à deux cents mots à partir de documents remis au candidat et correspondant au thème choisi par lui entre les six thèmes possibles	1 h 30	2	

A 6. Expression spécialisée

Epreuves orales

Résumé oral d'un texte authentique d'une page choisie en fonction d'un domaine de spécialisation défini par le candidat (quatre domaines : sciences humaines et sociales ; sciences économiques et juridiques ; mathématiques et sciences de la matière ; sciences de la vie) ..	0 h 15	1	1 h 00
Entretien sur ce texte avec le jury	0 h 20	1	
(Temps de préparation pour les deux épreuves : une heure.)			

Annexe 2

N'utilisez en aucun cas votre véritable nom: votre copie doit rester anonyme

Regardez bien les personnages s'il y en a sur images. Le narrateur est-il parmi eux? S'il y a plus d'une personne (couple, amis...) choisissez-en une, et n'en changez plus!

b) ex. «Vous venez de vous marier. Racontez comment vous avez rencontré votre mari/votre femme».
Ici, vous devez choisir entre le personnage féminin ou masculin. Attention ensuite aux accords!

c) ex. «Voici la journée de Mr et Mme Ledoux. Vous êtes Mme Ledoux, racontez la journée de votre mari».
Ici, vous n'avez pas le choix. Je = Mme Ledoux

QUAND	se passe l'histoire?

En général, les consignes prévoient:

PASSE	PRESENT	FUTUR →
au passé composé	Vous, le personnage qui écrit la carte, le récit *au présent*	au futur proche
«ce matin, nous sommes arrivés à ...»	... je t'écris de la terrasse du célèbre café...	... et ce soir, nous allons retrouver nos amis pour dîner ...

a) *Regardez s'il y a dans la consigne des indications sur le moment du récit:*

«Nous sommes vendredi. Vous écrivez à un ami pour ...», avec une page d'agenda, des photos.

Sur le document, séparez les trois moments de votre récit:

PASSE	AUJOURD'HUI	DEMAIN
du lundi au vendredi	vendredi	samedi

b) *les indications de temps peuvent se retrouver dans le cadre réponse sous la forme de débuts de phrases à compléter:*

«La semaine dernière...
Maintenant...

(extrait du fascicule réalisé par Chantal CALI pour la Commission Nationale, Didier Hatier)

Centre International d'Etudes Pédagogiques
Sèvres, France

ANNIE MONNERIE